



# Intervention de l'UNAF – Jacques Buisson – CCSS du 11 juin 2019

---

L'UNAF en tant que représentant de l'ensemble des familles est bien sûr concernée par l'évolution des recettes et des dépenses de la branche famille mais aussi de la branche maladie, étant donné les restes à charges supportées par les familles.

## 1 - Assurance maladie

Nous approuvons les orientations que vous portez, notamment sur le reste à charge 0.

La proposition d'un 100% santé dans les secteurs de l'optique, du dentaire et des audioprothèses constitue une amélioration pour les familles et devrait améliorer l'accès aux soins.

L'UNAF souhaite attirer l'attention sur l'existence d'autres restes à charge notamment à l'hôpital pouvant conduire à un renoncement aux soins, comme par exemple les coûts des transports (parking payant pour les consultations), les forfaits administratifs... et recommande l'intégration de ces RAC au projet de réforme.

## 2 – Branche Famille

Concernant la branche famille, l'UNAF alerte les pouvoirs publics sur les coupes budgétaires répétées qui ont touché toutes les familles depuis 2011 sans aucun gain d'efficacité pour la politique familiale. La LFSS pour 2019 actait un excédent de 1,1 Md € pour 2019. Cet excédent devrait servir à relancer la politique familiale et non pas à désendetter les autres branches de la sécurité sociale. La LFSS de 2019 a également entériné un transfert des recettes de la branche Famille notamment de la taxe sur les salaires, au profit de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse. Une telle orientation, si elle se poursuit, va non seulement assécher les recettes de la branche, mais elle ne permettra plus d'initiatives en matière de politique familiale, que ce soit en matière de congé, de modes d'accueil du jeune enfant ou de niveau de vie des familles.

Pourtant, rappelons que le bilan démographique annuel 2018 confirme une 4<sup>e</sup> année consécutive de baisse du nombre d'enfants par femme. Preuve que les familles ont de moins en moins confiance dans l'avenir et que leur vie quotidienne avec des enfants s'est dégradée. Il

naît en 2018 près de 60 000 enfants de moins qu'en 2014. Ces 4 ans de chute continue des naissances sont surtout dûs à la baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité. Le nombre d'enfants par femme est ainsi passé de 2 à moins de 1,88 en 4 ans.

**Il est urgent de redonner confiance aux familles ; Nous souhaiterions, pour ce faire, attirer l'attention particulièrement sur deux sujets :**

### **La sous-indexation des prestations**

Le Gouvernement a choisi en 2019 de sous-indexer les prestations familiales [1], les aides au logement et les retraites en ne les revalorisant que de 0,3%, soit très en dessous de l'inflation prévue en 2019. Les familles subissent donc une perte, d'autant plus injuste quand on a plusieurs enfants à charge. Nous relevons que la reconduction de cette sous indexation pour 2020 a été censurée par le conseil constitutionnel. De plus, le grand débat a largement montré l'acuité des questions de pouvoir d'achat, conduisant le gouvernement à décider finalement du retour à l'indexation des retraites.

**Nous demandons le retour à l'indexation des prestations familiales pour 2020, en cohérence avec les décisions du Gouvernement issues du grand débat de renforcer le pouvoir d'achat des ménages. A défaut ce sont les familles avec enfants qui perdront une part du bénéfice de ces mesures, contre toute logique.**

### **L'indemnisation du congé parental d'éducation**

Nous souhaitons également souligner ici : l'échec de la réforme de l'indemnisation du congé parental d'éducation par la PreParE mise en œuvre depuis 2014.

Le HCFEA, lui-même, dresse un constat d'échec total : chute du nombre de bénéficiaires, baisse du nombre de pères en congé parental, inscription massive au chômage des mères à l'issue de l'indemnisation du congé parental par la PreParE. **Le chômage des mères de jeunes enfants est passé de 10 à 14 % depuis cette réforme.**

**L'UNAF n'a cessé d'alerter sur les effets délétères du raccourcissement de l'indemnisation des congés parentaux et sur les difficultés concrètes rencontrées par les familles. Sous couvert d'égalité entre les mères et les pères, il s'agissait, en fait, de faire des économies budgétaires massives (plus d'1 milliard d'euros) aux dépens des familles, de leur pouvoir d'achat, de leur emploi, et certainement des naissances.**

→ Alors que l'offre d'accueil de la Petite Enfance s'essouffle sans couvrir les besoins, que la PreParE est un échec, le rapport du HCFEA propose des réformes nécessaires et réalistes, qui entrent en écho avec la directive européenne sur la conciliation vie familiale vie professionnelle des parents. Pour l'UNAF, il est important maintenant d'agir vite.

## **Conclusion**

Au niveau européen, la France accuse un certain recul sur ce qui faisait sa force, alors que d'autres pays, comme l'Allemagne, ont décidé d'investir dans leur politique familiale. Et pourtant, investir dans la politique familiale, c'est faire le choix de l'avenir ! Récemment les stratégies pauvreté et santé ont dessiné une volonté politique marquée sur ces deux domaines. L'UNAF demande aujourd'hui à travailler sur un véritable plan famille.